



Accès aux soins, déserts médicaux, gaspillages, rémunération au forfait, les centres de santé refusent l'immobilisme.

Le président de la république vient de renouveler son engagement en faveur de la rémunération des médecins au « patient et plutôt qu'à l'acte ». Le forfait annuel par patient pour une prise en charge globale ! La prévention au cœur du métier, finie la course aux actes !

C'est une revendication portée de longue date par les centres de santé. L'accès aux soins est devenu la première préoccupation des Français-e-s. Pas un jour sans que la presse ne se fasse l'écho de déserts médicaux et de tension dans les hôpitaux publics, contraints de jouer sans moyens un rôle qui n'est pas le leur. Des croyances économiques libérales ont été plaquées sur le système de santé, sans respect des besoins des patients et de la réalité sociale, aggravant les inégalités sociales de santé.

Heureusement sur le terrain, ça bouge. La presse rapporte le foisonnement d'initiatives de collectivités territoriales (de communes, de départements et de régions), de collectifs et d'associations d'usagers, créant des centres de santé, dont tous les personnels de santé sont salariés, y compris les médecins. C'est une lueur d'espoir pour nombre de territoires et une réponse aux aspirations des jeunes générations de soignants.

Depuis 2018 treize centres de santé et centres de santé communautaires sont engagés dans l'expérimentation nationale PEPS. Cette expérimentation d'une rémunération au forfait par patient, comme le président en fait le vœu, est concluante : elle est bénéfique pour la qualité des soins, et participe à l'attractivité du travail en équipe. Il est urgent de passer de l'expérimentation à l'action.

Malheureusement l'action n'est toujours pas à l'ordre du jour. Les centres de santé l'ont appris par la presse, il faudrait encore attendre 2 ans au motif que la médecine libérale n'y serait pas prête. Mais rappelons qu'en faisant constamment barrage aux évolutions de notre système de santé, la médecine libérale porte une large part de la responsabilité des carences actuelles ! Nos concitoyens ne sauraient plus accepter la procrastination, en premier lieu de la CNAM, alors que tout est à faire. Il y a urgence pour notre système de santé !

Nous demandons :

- L'ouverture immédiate du paiement au forfait aux centres de santé volontaires ;
- L'extension du forfait aux autres professionnels de santé (spécialiste, sage-femme, kiné, etc.) et pas seulement aux généralistes et infirmières ;
- La valorisation des caractéristiques sociales des patients ;
- La garantie de non-sélection des risques ;
- La transparence des modes de calculs des forfaits et de leur évolution !
- L'inscription dans le cadre conventionnel des algorithmes de calcul et des données utilisées ;
- La médicalisation du cadre conventionnel et l'empêchement des dérives de la financiarisation.

Fédération Nationale des Centres de Santé, Dr Hélène Colombani 06 68 05 94 20

Union Syndicale des Médecins de Centres de santé, Dr Frédéric Villebrun 06 85 20 83 67

Institut Jean-François Rey, Dr Alain Beaupin 06 62 98 22 62

Réseau des Centres de Santé Communautaire, Fabien Maguin, 07 67 38 06 80